

« Innov Jeunes » est un appel à projet par la Caisse d'allocations familiales de la Haute-Vienne, afin de mieux répondre aux besoins des jeunes de 11 à 25 ans.

Les projets doivent être **initiés et portés par les jeunes**, ces derniers doivent être accompagnés par une structure « support » (association, junior association, collectivité territoriale).

Les fonds locaux alloués à ces projets sont limités.

Objectifs

- Favoriser **l'autonomisation** des jeunes en les accompagnant dans leurs projets ;
- Susciter leur initiative en favorisant la **prise de responsabilité** ;
- Contribuer à leur **épanouissement** et à leur intégration dans la société par des projets favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation.

Champs d'action

Sciences/techniques
Culture
Citoyenneté
Solidarité-internationale
Numérique
Humanitaire
Environnement
Vie-locale

Non prioritaires :

Les projets sportifs pourront bénéficier d'un financement sous réserve que les jeunes s'inscrivent dans une véritable démarche en assurant la conception et la mise en œuvre dudit projet.

Actions exclues du financement de l'appel à projets

- ✚ Sorties organisées par les établissements scolaires ;
- ✚ Accueils destinés uniquement à des mineurs encadrés par les personnels habituels des établissements ou services médico-sociaux ;
- ✚ Activités organisées par les Maisons des adolescents ;
- ✚ Financement des études, de la formation ou des stages de jeunes ;
- ✚ Séjours linguistiques ;
- ✚ Participation à des compétitions sportives ;
- ✚ Activités habituelles des structures dont la vocation est d'accueillir des jeunes de 11/17 ans ;
- ✚ Tout déplacement hors du territoire métropolitain ;
- ✚ Toute action bénéficiant déjà d'un financement Caf.

Conditions cumulatives

- ✓ Les projets doivent être à l'initiative de jeunes âgés de **11 à 25 ans** révolus en privilégiant le public des 12-17ans. Une attention particulière sera portée aux projets favorisant **la mixité**.
- ✓ Les jeunes doivent être **porteurs** du projet.
- ✓ Les projets doivent s'appuyer sur **un adulte référent** chargé d'accompagner les jeunes : il jouera un rôle prépondérant dans la mobilisation des jeunes en créant les conditions favorables à leur implication et à leur participation active dans la mise en œuvre du projet. Son profil est déterminant ; c'est pourquoi il devra être qualifié et expérimenté.
- ✓ L'adulte référent assurera le lien avec les **partenaires locaux**.
- ✓ Dès que les jeunes sollicitent la structure, l'adulte référent doit prendre **contact avec le Chargé de Conseil et de Développement Territorial** (coordonnées sur le Caf.fr) afin de préciser le cadre de la démarche et d'organiser une rencontre avec les jeunes.
- ✓ Les projets doivent s'inscrire dans une dynamique partenariale ; ils devront mobiliser une partie **d'autofinancement et/ou un cofinancement** public ou privé.
- ✓ Les projets doivent associer les **familles** des jeunes.
- ✓ Les jeunes devront présenter leur projet devant un **jury** de sélection
- ✓ Les jeunes s'engagent à organiser une **restitution** de leur projet dont la forme est laissée à l'appréciation de chaque groupe.

Nature des dépenses éligibles

Dépenses de fonctionnement

ou

Dépenses d'investissement

hors financement du poste de l'adulte référent

Modalités de financement

De 500€ et 3 000€ par projet non renouvelable. Dans la limite de 80% de prise en charge par initiatives et au regard de l'enveloppe budgétaire disponible. Les fonds accordés seront versés à la structure de rattachement de l'adulte référent ou à la junior association.

Modalités de règlement

La subvention sera versée **après la réalisation** du projet sur production des factures liées à l'investissement, du compte de résultat et du bilan de l'action (en respectant les rubriques de la trame proposée).

L'action devra être mise en œuvre obligatoirement dans le courant de l'année 2025



CALENDRIER INNOV' JEUNES 2025

Informez le Chargé de Conseil et de Développement de votre territoire ou jeunesse

1

Jusqu'au 31 mars

Compléter le dossier de demande sur Caf.fr
Rubrique : Accueil Professionnels

Présentation volontaire du projet par les jeunes devant un jury de sélection

2

Mai / Juin

1 projet sélectionné pour représenter notre département au concours national Innov'Jeunes

Remontée du projet retenu au concours national CNAF

3

Octobre

Possibilité de remise de prix sur Paris en avril 2026